



RCS : CLERMONT FERRAND

Code greffe : 6303

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de CLERMONT FERRAND atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 1987 B 00320

Numéro SIREN : 342 024 353

Nom ou dénomination : CENTRE MOTEUR ENERGIE

Ce dépôt a été enregistré le 09/08/2017 sous le numéro de dépôt 6332

DEPOT N

DU

201206332

109

IMMOBILISATIONS - ACTIF

DGFIP N° 2050 2017

Désignation de l'entreprise : CENTRE MOTEUR ENERGIE Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* 12
 Adresse de l'entreprise RUE DES FRERES LUMIERE 63430 PONT DU CHATEAU Durée de l'exercice précédent* 12

Numéro SIRET* 34202435300027 Néant *

				Exercice N clos le, [31122016]		N-1 [31122015]	
		Brut 1	Amortissements, provisions 2	Net 3	Net 4		
Capital souscrit non appelé (I)		AA					
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB	AC				
	Frais de développement *	CX	CQ				
	Concessions, brevets et droits similaires	AF	AG				
	Fonds commercial (1)	AH	AI	42 724	42 724	42 724	42 724
	Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK				
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	AM				
	Terrains	AN	AO				
	Constructions	AP	AQ				
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	AS	65 431	65 431		
	Autres immobilisations corporelles	AT	AU	298 071	203 353	94 718	109 545
IMMOBILISATIONS EN COURS	Immobilisations en cours	AV	AW				
	Avances et acomptes	AX	AY				
	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS	CT				
	Autres participations	CU	CV	3 000		3 000	3 000
IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	Créances rattachées à des participations	BB	BC				
	Autres titres immobilisés	BD	BE				
	Prêts	BF	BG				
	Autres immobilisations financières*	BH	BI	9 765		9 765	9 765
	TOTAL (II)	BJ	BK	418 991	268 784	150 207	165 034
STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL	BM				
	En cours de production de biens	BN	BO	23 570		23 570	71 594
	En cours de production de services	BP	BQ				
	Produits intermédiaires et finis	BR	BS				
	Marchandises	BT	BU	579 593		579 593	592 259
	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	BW				
DIVERS - CREANCES	Clients et comptes rattachés (3)*	BX	BY	1 439 763	17 302	1 422 462	1 168 449
	Autres créances (3)	BZ	CA	234 044		234 044	235 712
	Capital souscrit et appelé, non versé	CB	CC				
	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD	CE				
Disponibilités	CF	CG	2 059		2 059	99 210	
Charges constatées d'avance (3)*	CH	CI	32		32		
TOTAL (III)	CJ	CK	2 279 061	17 302	2 261 759	2 167 224	
Comptes de régularisation	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW					
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM					
	Ecart de conversion actif* (VI)	CN					
TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO	1A	2 698 052	286 086	2 411 967	2 332 259	

Capital utilisé conforme

Renvois : (1) Dont droit au bail (2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes : CP 9 765 (3) Part à plus d'un an : CR

Clause de réserve de propriété : Immobilisations : Stocks : Créances :

Désignation de l'entreprise : CENTRE MOTEUR ENERGIE

Néant *

		Exercice N		Exercice N-1		
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé :150...000.....)	DA	150 000		150 000	
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB				
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence <input type="checkbox"/> EK)	DC				
	Réserve légale (3)	DD	15 000		15 000	
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE				
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours <input type="checkbox"/> B1)	DF				
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* <input type="checkbox"/> EJ)	DG	5 945		5 945	
	Report à nouveau	DH	327 044		294 800	
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	(59 622)		32 244	
	Subventions d'investissement	DJ				
	Provisions réglementées *	DK				
		TOTAL (I)	DL	438 367		497 989
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM				
	Avances conditionnées	DN				
	TOTAL (II)	DO				
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP				
	Provisions pour charges	DQ				
	TOTAL (III)	DR				
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS				
	Autres emprunts obligataires	DT				
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	202 383		225 536	
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs <input type="checkbox"/> EI)	DV	567 617		502 967	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW				
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	814 922		799 145	
	Dettes fiscales et sociales	DY	388 678		304 711	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ				
	Autres dettes	EA			1 912	
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB				
	TOTAL (IV)	EC	1 973 600		1 834 270	
	Ecarts de conversion passif * (V)	ED				
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	2 411 967		2 332 259	
ANNEXES	(1) Ecart de réévaluation incorporé au capital	IB				
	(2) Dont {	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	IC			
		Ecart de réévaluation libre	ID			
		Réserve de réévaluation (1976)	IE			
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF				
(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	1 861 892		1 665 482		
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH	32 911				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise :		CENTRE MOTEUR ENERGIE				Néant <input type="checkbox"/> *			
		Exercice N				Exercice (N-1)			
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total			
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA	1 044 566	FB		FC	1 044 566	1 175 018	
	Production vendue	{ biens* services*	FD		FE		FF		
			FG	1 402 306	FH	443 248	FI	1 845 554	1 709 770
	Chiffres d'affaires nets*	FJ	2 446 871	FK	443 248	FL	2 890 120	2 884 788	
	Production stockée*					FM	(48 024)	43 735	
	Production immobilisée*					FN			
	Subventions d'exploitation					FO			
	Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges* (9)					FP	11 712	2 643	
	Autres produits (1) (11)					FQ	18 030	10 250	
	Total des produits d'exploitation (2) (I)						FR	2 871 837	2 941 417
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS	1 007 069	1 141 482	
	Variation de stock (marchandises)*					FT	12 667	(27 712)	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*					FU			
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV			
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *					FW	860 009	729 880	
	Impôts, taxes et versements assimilés*					FX	46 571	47 485	
	Salaires et traitements*					FY	716 707	740 891	
	Charges sociales (10)					FZ	243 216	242 987	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations	{ - dotations aux amortissements* - dotations aux provisions				GA	14 827	14 980
							GB		
		Sur actif circulant : dotations aux provisions*					GC		95
	Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD			
	Autres charges (12)					GE	12 848	3 568	
	Total des charges d'exploitation (4) (II)						GF	2 913 912	2 893 656
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG	(42 074)	47 761	
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée*					(III) GH			
	Perte supportée ou bénéfice transféré*					(IV) GI			
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ	1 248		
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK			
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL			
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM			
	Différences positives de change					GN			
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO			
Total des produits financiers (V)						GP	1 248		
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*					GQ			
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	19 202	15 517	
	Différences négatives de change					GS			
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT			
Total des charges financières (VI)						GU	19 202	15 517	
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	(17 954)	(15 517)	
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	(60 028)	32 244	

Désignation de l'entreprise : CENTRE MOTEUR ENERGIENéant *

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

		Exercice N		Exercice N-1		
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA	406			
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB				
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC				
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD	406			
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE				
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF				
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	HG				
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH				
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI	406			
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ				
Impôts sur les bénéfices * (X)		HK				
TOTAL DES PRODUITS (II + III + V + VII)		HL	2 873 491	2 941 417		
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	2 933 113	2 909 173		
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)		HN	(59 622)	32 244		
RENVOIS	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO				
	(2) Dont {	produits de locations immobilières	HY			
		produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IG			
	(3) Dont {	- Crédit bail mobilier *	HP			
		- Crédit bail immobilier	HQ			
	(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IH				
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées	IJ				
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées	IK				
	(6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)	HX				
	(6ter) Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)		RC			
		Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	RD			
	(9) Dont transferts de charges	A1	4 232	2 643		
	(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)	A2				
(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3					
(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4					
(13) Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives A6 obligatoires A9						
(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe)			Exercice N			
			Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels		
REMBOURSEMENT TROP PERCU PREMALLIANCE				406		
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :			Exercice N			
			Charges antérieures	Produits antérieurs		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2052.

Désignation de l'entreprise : CENTRE MOTEUR ENERGIE

Néant *

CADRE A		IMMOBILISATIONS				Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice 1		Augmentations				
								Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence				
								Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste 3				
INCORP.	Frais d'établissement et de développement					TOTAL I	CZ	D8	D9			
	Autres postes d'immobilisations incorporelles					TOTAL II	KD	42 724	KE	KF		
CORPORELLES	Terrains						KG		KH	KI		
	Constructions	Sur sol propre	Dont Composants	L9			KJ		KK	KL		
		Sur sol d'autrui	Dont Composants	M1			KM		KN	KO		
		Installations générales, agencements et aménagements des constructions *	Dont Composants	M2			KP		KQ	KR		
	Autres immobilisations corporelles	Installations techniques, matériel et outillage industriels					KS	65 431	KT	KU		
		Installations générales, agencements aménagements divers *					KV	200 109	KW	KX		
		Matériel de transport *					KY	36 632	KZ	LA		
		Matériel de bureau et mobilier informatique					LB	61 330	LC	LD		
		Emballages récupérables et divers *					LE		LF	LG		
		Immobilisations corporelles en cours					LH		LI	LJ		
	Avances et acomptes					LK		LL	LM			
	TOTAL III					LN	363 502	LO	LP			
	FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence					8G		8M	8T		
Autres participations					8U	3 000	8V	8W				
Autres titres immobilisés					1P		1R	1S				
Prêts et autres immobilisations financières					1T	9 765	1U	1V				
TOTAL IV					LQ	12 765	LR	LS				
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)					ØG	418 991	ØH	ØJ				
CADRE B		IMMOBILISATIONS				Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice 3		Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence		
		par virement de poste à poste 1				par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence 2				Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice 4		
INCORP.	Frais d'établissement et de développement					TOTAL I	IN	CØ	DØ	D7		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles					TOTAL II	IO	LV	LW	42 724	IX	42 724
CORPORELLES	Terrains						IP	LX	LY	LZ		
	Constructions	Sur sol propre					IQ	MA	MB	MC		
		Sur sol d'autrui					IR	MD	ME	MF		
		Inst. gales, agencés et am. des constructions					IS	MG	MH	MI		
	Autres immobilisations corporelles	Installations techniques, matériel et outillage industriels					IT	MJ	MK	65 431	ML	65 431
		Inst. gales, agencés, aménagements divers					IU	MM	MN	200 109	MO	200 109
		Matériel de transport					IV	MP	MQ	36 632	MR	36 632
		Matériel de bureau et mobilier informatique					IW	MS	MT	61 330	MU	61 330
	Emballages récupérables et divers *					IX	MV	MW		MX		
	Immobilisations corporelles en cours						MY	MZ	NA	NB		
Avances et acomptes						NC	ND	NE	NF			
TOTAL III					IY	NG	NH	363 502	NI	363 502		
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence					IZ	ØU	M7	ØW			
	Autres participations					1Ø	ØX	ØY	3 000	ØZ	3 000	
	Autres titres immobilisés					11	2B	2C		2D		
	Prêts et autres immobilisations financières					12	2E	2F	9 765	2G	9 765	
	TOTAL IV					13	NJ	NK	12 765	2H	12 765	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)					14	ØK	ØL	418 991	ØM	418 991		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Exercice N, clos le : | 3 1 1 2 2 0 1 6 |

Les entreprises ayant pratiqué la **réévaluation légale** de leurs immobilisations amortissables (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col.6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : CENTRE MOTEUR ENERGIENéant *

CADRE A	Détermination du montant des écarts (col. 1 - col. 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [[col. 1 - col.2 - col. 5 (5)]]
	Augmentation du montant brut des immobilisations 1	Augmentation du montant des amortissements 2	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4) 5	
			Montant des suppléments d'amortissement (2) 3	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3) 4		
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 TOTAUX						

- (1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis J du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.
- (2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.
- (3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées, cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.
- (4) Ce montant comprend :
a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4 ;
b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.
- (5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n°2051) à la ligne «Provisions réglementées».

CADRE B

DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL

1 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE

2 - FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE

3 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE

-	
=	

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan : de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Désignation de l'entreprise : CENTRE MOTEUR ENERGIENéant *

CADRE A		SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF)*							
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais d'établissement et de développement TOTAL I		CY		EL		EM		EN	
Autres immobilisations incorporelles TOTAL II		PE		PF		PG		PH	
Terrains		PI		PJ		PK		PL	
Constructions	Sur sol propre	PM		PN		PO		PQ	
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU	
	Inst. générales, agencements et aménagements des constructions	PV		PW		PX		PY	
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ	65 431	QA		QB		QC	65 431
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements, aménagements divers	QD	92 287	QE	14 562	QF	0	QG	106 849
	Matériel de transport	QH	36 632	QI		QJ		QK	36 632
Autres immobilisations corporelles	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	59 607	QM	265	QN	(0)	QO	59 872
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT	
	TOTAL III	QU	253 957	QV	14 827	QW	0	QX	268 784
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III)		ØN	253 957	ØP	14 827	ØQ	0	ØR	268 784

CADRE B		VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES									
Immobilisations amortissables		DOTATIONS			REPRISES			Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice			
		Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel				
Frais d'établissement TOTAL I	M9		N1	N2	N3	N4	N5	N6			
Autres immob. incorporelles TOTAL II	N7		N8	P6	P7	P8	P9	Q1			
Terrains	Q2		Q3	Q4	Q5	Q6	Q7	Q8			
Constructions	Sur sol propre	Q9	R1	R2	R3	R4	R5	R6			
	Sur sol d'autrui	R7	R8	R9	S1	S2	S3	S4			
	Inst.gales.agenc et am.des const.	S5	S6	S7	S8	S9	T1	T2			
Inst. techniques mat. et outillage	T3		T4	T5	T6	T7	T8	T9			
Autres immobilisations corporelles	Inst.gales.agenc am. divers	U1	U2	U3	U4	U5	U6	U7			
	Matériel de transport	U8	U9	V1	V2	V3	V4	V5			
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6	V7	V8	V9	W1	W2	W3			
	Emballages récup. et divers	W4	W5	W6	W7	W8	W9	X1			
TOTAL III	X2		X3	X4	X5	X6	X7	X8			
Frais d'acquisition de titres de participations TOTAL IV	NL				NM			NO			
Total général (I+II+III+IV)	NP		NQ	NR	NS	NT	NU	NV			
Total général non venant (NP + NQ + NR)	NW			Total général non venant (NS + NT + NU)	NY		Total général non venant (NW - NY)	NZ			

CADRE C		MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES*			
		Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements	Montant net à la fin de l'exercice
Frais d'émission d'emprunt à étaler				Z9	Z8
Primes de remboursement des obligations				SP	SR

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code Général des Impôts)Désignation de l'entreprise : CENTRE MOTEUR ENERGIENéant *

Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3	Montant à la fin de l'exercice 4	
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA	TB	TC	
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II)*	3U	TD	TE	TF	
	Provisions pour hausse des prix (1)*	3V	TG	TH	TI	
	Amortissements dérogatoires	3X	TM	TN	TO	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3	D4	D5	D6	
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ	IK	IL	IM	
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP	TQ	TR	
	TOTAL I	3Z	TS	TT	TU	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D	
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H	
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M	
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S	
	Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W	
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X	4Y	4Z	5A	
	Provisions pour impôts (1)	5B	5C	5D	5E	
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F	5H	5J	5K	
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO	EP	EQ	ER	
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S	5T	5U	
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	5W	5X	5Y	
	TOTAL II	5Z	TV	TW	TX	
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations	- incorporelles	6A	6B	6C	6D
		- corporelles	6E	6F	6G	6H
		- titres mis en équivalence	O2	O3	O4	O5
		- titres de participation	9U	9V	9W	9X
		- autres immobilisations financières(1)*	O6	O7	O8	O9
	Sur stocks et en cours	6N	6P	6R	6S	
	Sur comptes clients	6T	6U	6V	6W	17 302
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X	6Y	6Z	7A	
	TOTAL III	7B	TY	TZ	UA	17 302
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	7C	UB	UC	UD	17 302
Dont dotations et reprises	- d'exploitation	UE	UF	7 480		
	- financières	UG	UH			
	- exceptionnelles	UJ	UK			

Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5e du C.G.I.

10

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au C.G.I.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032

Désignation de l'entreprise : CENTRE MOTEUR ENERGIE				Néant <input type="checkbox"/> *			
CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut 1	A 1 an au plus 2	A plus d'un an 3	
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations	UL		UM		UN	
	Prêts (1) (2)	UP		UR		US	
	Autres immobilisations financières	UT	9 765	UV	9 765	UW	
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux	VA	20 378		20 378		
	Autres créances clients	UX	1 419 385		1 419 385		
	Créance représentative de titres (Provision pour dépréciation antérieurement constituée * UO	ZI					
	Personnel et comptes rattachés	UY	1 857		1 857		
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	UZ					
	Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	VM				
		Taxe sur la valeur ajoutée	VB	24 476		24 476	
		Autres impôts, taxes et versements assimilés	VN				
		Divers	VP				
	Groupe et associés (2)	VC	203 816		203 816		
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)	VR	3 894		3 894		
	Charges constatées d'avance	VS	32		32		
	TOTAUX		VT	1 683 604	VU	1 683 604	VV
RENVIS	(1) Montant des - Prêts accordés en cours d'exercice	VD					
	(2) Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	VE					
		VF					
CADRE B		ÉTAT DES DETTES		Montant brut 1	A 1 an au plus 2	A plus d'1 an et 5 ans au plus 3	A plus de 5 ans 4
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y					
Autres emprunts obligataires (1)		7Z					
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine	VG	33 595		33 595		
	à plus de 1 an à l'origine	VH	168 788		57 080	111 708	
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A					
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	814 922		814 922		
Personnel et comptes rattachés		8C	92 920		92 920		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	53 983		53 983		
Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	8E					
	Taxe sur la valeur ajoutée	VW	227 773		227 773		
collectivités publiques	Obligations cautionnées	VX					
	Autres impôts, taxes et assimilés	VQ	14 001		14 001		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J					
Groupe et associés (2)		VI	567 617		567 617		
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K					
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *		ZZ					
Produits constatés d'avance		8L					
TOTAUX		VY	1 973 600	VZ	1 861 892	111 708	
RENVIS	(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ		(2) Montant des divers emprunts et dettes contractés auprès des associés personnes physiques	VL		
	Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK	55 931	* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032			

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code Général des Impôts)
* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise : CENTRE MOTEUR ENERGIE		Néant <input type="checkbox"/> *		Exercice N, clos le :															
				3		1		2		0		1		6					
I. RÉINTEGRATIONS												BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE							
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail (entreprises à l'IR)		de l'exploitant ou des associés		de son conjoint		moins part déductible *		à réintégrer :										
	Avantages personnels non déductibles * (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)		WD		Amortissements excédentaires (art. 39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles		WE												
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du C.G.I.)		WF		Taxe sur les voitures particulières des sociétés (entreprise à l'IS)		WG		1 000		XE		1 000						
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option		RA		Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)		RB												
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)		WI		Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 2067-BIS)		XX												
	Amendes et pénalités		WJ		Charges financières (art. 212 bis)*		XZ												
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI*																		
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032)																		
Quote-part Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un G.I.E.		WL		6		Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI		L7				K7		6					
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Moins-values nettes à long terme				- imposées au taux de 15 % ou de 19 % (16 % pour les entreprises à l'impôt sur le revenu)														
	Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs *				- Plus-values nettes à court terme														
				- Plus-values soumises au régime des fusions															
Ecart de valeurs liquidatives sur OPCVM * (entreprises à l'IS)												XR							
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT *		Intérêts excédentaires (art. 39-1-3e et 212 du C.G.I.)		SU		Zones d'entreprises * (activité exonérée)		SW											
		Déficits étrangers antérieurement déduit par les PME (Art.209C)		SX		Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro		M8											
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage												Y1							
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage												Y3							
TOTAL I												WR				1 006			
II. DÉDUCTIONS												PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE							
Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E *												WT							
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégréés dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B, cadre III)												WU							
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme				- imposées au taux de 15 % (16% pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu)														
					- imposées aux taux de 0 %														
					- imposées aux taux de 19 %														
					- imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures														
					- imputées sur les déficits antérieurs														
Autres plus-values imposées au taux de 19 %																			
Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée*																			
Régime des sociétés mères et des filiales * Produit net des actions et parts d'intérêts :				(Quote-part de frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participations		2A													
Déduction autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'Outre-mer*.												ZY							
Majoration d'amortissement *												XD							
Mesures d'incitation Abattement sur le bénéfice et exonérations	Entreprises nouvelles (reprise d'entreprises en difficultés 44 septies)		K9		Entreprises nouvelles 44 sexies		L2		Jeunes entreprises innovantes (art. 44 sexies A)		L5								
	Pôle de compétitivité hors CICE (art. 44 undecies)		L6		Sociétés d'investissements immobiliers cotées (art. 208C)		K3		Zone de restructuration de la défense (art.44 terdecies)		PA								
	Zone franche urbaine - TE (art. 44 octies et octies A)		OV		Bassin d'emploi à redynamiser (art. 44 duodécies)		IF		Zone franche d'activité (art. 44 quaterdecies)		XC								
					Zone de revitalisation rurale (art. 44 quindecies)						PC								
Ecart de valeurs liquidatives sur OPCVM * (entreprises à l'IS)												XS							
Déductions diverses à détailler sur feuillet séparé (EXT 2)		Dont déduction exceptionnelle pour investissement *		X9		Créance dégagee par le report en arrière du déficit		ZI											
Déduction des produits affectées aux activités éligibles au régime de la taxation au tonnage												Y2							
III. RÉSULTAT FISCAL												TOTAL II							
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables				bénéfice (I moins II)		XI													
				déficit (II moins I)															
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS)*						ZL													
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS)*																			
RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)												XN				XO		98 746	

Désignation de l'entreprise : <u>CENTRE MOTEUR ENERGIE</u>		Néant <input type="checkbox"/> *	
I. SUIVI DES DÉFICITS			
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	K4		
Déficits imputés (total des lignes XB et XL du tableau 2058-A)	K5		
Déficits reportables (différence K4 - K5)	K6		
Déficits de l'exercice (Tableau 2058A, ligne XO)	YJ		
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)	YK		
II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS A PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES			
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1e bis Al. 1er du CGI dotations de l'exercice	ZT		48 982
III. PROVISIONS ET CHARGES A PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT			
(à détailler, sur feuillet séparé)	Dotations de l'exercice		Reprises sur l'exercice
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1e bis Al. 2 du CGI *	ZV		ZW
Provisions pour risques et charges *			
	8X		8Y
	8Z		9A
	9B		9C
Provisions pour dépréciation *			
	9D		9E
	9F		9G
	9H		9J
Charges à payer			
Organic	9K		9L
	9M		9N
	9P		9R
	9S		9T
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T)	YN		YO
à reporter au tableau 2058-A :		↓ ligne WI	↓ ligne WU

CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art. 237 septies du CGI)

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice	Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	LI		

**ENTREPRISES DE TRANSPORT INSCRITES AU REGISTRE DES TRANSPORTS
art. L3113-1 et L3211-1 du Code des Transports (case à cocher)**

XU



(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

11

**TABLEAU D'AFFECTATION DU RÉSULTAT
ET RENSEIGNEMENTS DIVERS**

Désignation de l'entreprise : CENTRE MOTEUR ENERGIE Néant *

ORIGINES			AFFECTATIONS				
ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	OC	294 800	Affectations aux réserves Dividendes Autres répartitions Report à nouveau (NB : le total I doit nécessairement être égal au total II)	- Réserves légales	ZB	
					- Autres réserves	ZD	
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	OD	32 244			ZE	
	Prélèvements sur les réserves	OE				ZF	
	TOTAL I	OF	327 044		TOTAL II	ZG	327 044
					ZH	327 044	

DISTRIBUTIONS (Article 235 ter ZCA)

Montant total des sommes distribuées devant donner lieu au paiement de la contribution prévue à l'article 235 ter ZCA au titre de l'exercice **XV**

RENSEIGNEMENTS DIVERS		Exercice N :		Exercice N-1 :			
ENGAGEMENTS	- Engagements de crédit-bail mobilier (précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail)	J7		YQ	41 821		
	- Engagements de crédit-bail immobilier			YR			
	- Effets portés à l'escompte et non échus			YS			
DETAIL DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNNES	- Sous-traitance			YT	128 701	78 475	
	- Locations, charges locatives (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois) et de copropriété	J8		XQ	249 608	162 085	
	- Personnel extérieur à l'entreprise			YU	7 713	2 935	
	- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)			SS	52 538	58 886	
	- Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages			YV			
	- Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles)	ES		ST	421 448	427 499	
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052		ZJ	860 009	729 880		
IMPÔTS ET TAXES	- Taxe professionnelle *, CFE, CVAE			YW			
	- Autres impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers)	ZS		9Z	46 571	47 485	
		Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052		YX	46 571	47 485	
TVA	- Montant de la T.V.A. collectée			YY	506 321	466 562	
	- Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations			YZ	377 611	324 769	
DIVERS	- Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration annuelle souscrite au titre des salaires DADS1 ou modèle 2460 de 2016)*			OB			
	- Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *			OS			
	- Effectif moyen du personnel * (dont: apprentis:) handicapés:)			YP	20	22	
	- Effectif affecté à l'activité artisanale			RL	1		
	- Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *			ZK		%	
	- Numéro de centre de gestion agréé *	XP			- Filiales et participations : (Liste au 2059-G prévu par art.38 II de l'ann. III au C.G.I) Si oui cocher 1 Sinon 0		
- Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice				RG			
- Montant de l'investissement qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI				RH			
RÉGIME DE GROUPE*	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe.	JA		Plus-values à 15 %	JK	Plus-values à 0 %	JL
				Plus-values à 19 %	JM	Imputations	JC
	Groupe : résultat d'ensemble.	JD		Plus-values à 15 %	JN	Plus-values à 0 %	JO
				Plus-values à 19 %	JP	Imputations	JF
	Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale	JH	2	N° SIRET de la société mère du groupe	JJ	5 0 0 4 6 5 0 6 7 0 0 0 2 2	

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice 2058-NOT pour le régime de groupe).

Désignation de l'entreprise : CENTRE MOTEUR ENERGIE

Néant *

A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE

	Nature et date d'acquisition des éléments cédés* (1)	Valeur d'origine* (2)	Valeur nette réévaluée* (3)	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt (4)	Autres amortissements* (5)	Valeur résiduelle (6)
I - Immobilisations *	1					
	2					
	3					
	4					
	5					
	6					
	7					
	8					
	9					
	10					
	11					
	12					

B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES

Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées *

	Prix de vente (7)	Montant global de la plus-value ou de la moins-value (8)	Court terme (9)	Long terme (10)			Plus-values taxables à 19% (1) (11)
				19%	15% ou 16%	0%	
I - Immobilisations *	1						
	2						
	3						
	4						
	5						
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						
II - Autres éléments	13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés	+				
	14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés	+				
	15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale	+				
	16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée	+				
	17	Résultats nets de concession ou de sous concession de licences d'exploitation de brevets faisant partie de l'actif immobilisé et n'ayant pas été acquis à titre onéreux depuis moins de deux ans					
	18	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice					
	19	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme					
	20	Divers (détail à donner sur une note annexe)*					
	CADRE A : plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne (9))						
	CADRE B : plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne (10))			(A)	(B)	(C)	
	CADRE C : autres plus-value taxable à 19% (1)				(ventilation par taux)		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19% en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 E du CGI.

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code Général des Impôts)Désignation de l'entreprise : CENTRE MOTEUR ENERGIENéant *

- ① Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés
② Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15% ① ou 16% ② .	
Gains nets retirés de la cession de titres de sociétés à prépondérance immobilières non cotées exclus du régime du long terme (art. 219 I a sexies-0 bis du CGI) ① *	
Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€ (art. 219 I a sexies-0 du CGI) ① *	

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU

Origine		Moins-values à 16%	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 16 %	Solde des moins-values à 16%
①		②	③	④
Moins-values nettes	N			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1			
	N-2			
	N-3			
	N-4			
	N-5			
	N-6			
	N-7			
	N-8			
	N-9			
	N-10			

II - SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS *

Origine		Moins-values			Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice	Solde des moins-values à reporter col. 7 = 2+3+4-5-6
		À 19 %, 16,5 % (1) ou à 15 %	À 19% ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I-a sexies-0 du CGI)	À 19% ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I-a sexies-0 bis du CGI)	À 15 % ou à 16,5 % (1)		
①		②	③	④	⑤	⑥	⑦
Moins-values nettes	N						
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1						
	N-2						
	N-3						
	N-4						
	N-5						
	N-6						
	N-7						
	N-8						
	N-9						
	N-10						

(1) Les plus-values et les moins-values à long terme afférentes aux titres de SPI cotées imposables à l'impôt sur les sociétés relèvent du taux de 16,5 % (article 219 I a du CGI), pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2007.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

EXEMPLAIRE À CONSERVER PAR LE DECLARANT

QUADRATUS Informatique

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)*

Désignation de l'entreprise : <u>CENTRE MOTEUR ENERGIE</u>	Néant <input checked="" type="checkbox"/> *
------------------------------------------------------------	---------------------------------------------

I	SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ A L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N
----------	------------------------------------------------------------------------------------------------

		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
		taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N-1)	1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2					
TOTAL (lignes 1 et 2)	3					
Prélèvements opérés { - donnant lieu à complément d'impôt sur les sociétés - ne donnant pas lieu à complément d'impôt sur les sociétés	4					
	5					
TOTAL (lignes 4 et 5)	6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)	7					

II	RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS * (5e, 6e, 7e alinéas de l'art. 39-1-5e du CGI)
-----------	-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice ⑤
		donnant lieu à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④	

Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : <u>CENTRE MOTEUR ENERGIE</u>			Néant <input type="checkbox"/> *	
Exercice ouvert le : <u>01012016</u>		et clos le : <u>31122016</u>	Durée en nombre de mois <u>1 2</u>	
I - Production de l'entreprise				
Ventes de marchandises	OA		1 044 566	
Production vendue - Biens	OB			
Production vendue - Services	OC		1 845 554	
Production stockée	OD		(48 024)	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	OE			
Subventions d'exploitation reçues et abandons de créances à caractère commercial	OF			
Autres produits de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opération faites en commun	OH		18 030	
Transferts de charges refacturées et transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	OI		4 232	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	OK			
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	OL			
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	XT			
	TOTAL I	OM	2 864 357	
II - Consommation de biens et services en provenance de tiers (1)				
Achats de marchandises (droits de douanes compris)	ON		1 007 069	
Variation de stock (marchandises)	OO		12 667	
Achats de matières premières et autres approvisionnements (droits de douane compris)	OP			
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)	OQ			
Autres achats et charges externes, à l'exception des loyers et redevances	OR		548 752	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	OS			
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	OU			
Autres charges de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	OW		12 848	
Moins-values de cession d'éléments d'immobilisation corporelles et incorporelles, si attachées à une activité normale et courante	OY			
Taxes sur le C.A autre que la TVA, contributions indirectes (droits sur les alcools et les tabacs...), T.I.P.P.	OZ			
Fraction des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	O9			
	TOTAL 2	OJ	1 581 335	
III - Valeur ajoutée produite				
Calcul de la Valeur Ajoutée	TOTAL I - TOTAL 2	OG	1 283 023	
IV - Cotisation sur la Valeur ajoutée des Entreprises				
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur le 1329 et la 1330-CVAE)	SA		1 283 023	
Cadre réservé au mono établissement au sens de la CVAE				
Si vous êtes assujettis à la CVAE et un monoétablissement au sens de la CVAE, compléter le cadre ci-dessous et la donnée de la ligne SA, vous serez alors dispensé du dépôt de la déclaration n° 1330 CVAE				
MONO ÉTABLISSEMENT au sens de la CVAE	EV			
Chiffre d'affaires de référence CVAE	GX		2 894 351	
Période de référence	GY	01/01/2016	GZ	31/12/2016
Date de cessation	HR			
Pour les entreprises de crédit, les entreprises de gestion d'instruments financiers, les entreprises d'assurance, de capitalisation et de réassurance de toute nature, cette fiche sera adaptée pour tenir compte des modalités particulières de détermination de la valeur ajoutée ressortant des plans comptables professionnels (extraits de ces rubriques à joindre).				
(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes ON à OS, OW et OZ des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne OE, portées en ligne OU.				
* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.				

Formulaire obligatoire
38 de l'ann. III au C.G.I.

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)



(1)

Néant *

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE 3 1 1 2 2 0 1 6 N° SIRET 3 4 2 0 2 4 3 5 3 0 0 0 2 7

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE CENTRE MOTEUR ENERGIE

DRESSE (voie) RUE DES FRERES LUMIERE ZA LA LISSANDRE

CODE POSTAL 63430 VILLE PONT DU CHATEAU

OMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE P5 1

Forme juridique Dénomination AIROLIA

N° SIREN (si société établie en France) 5 1 2 9 6 5 0 1 3 % de détention 14.28

Adresse : N° 60 Voie CHEMIN BORIE

Code postal 13821 Commune LA PENNE SUR HUVEAUNE Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.
* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032.

CENTRE MOTEUR ENERGIE
RUE DES FRERES LUMIERE
ZA LA LISSANDRE
53430 PONT DU CHATEAU

ANNEXE DU 01/01/2016 AU 31/12/2016

EXPERTISE COMPTABLE DU PRADO
292 AVENUE DU PRADO
LE PRADO VERDE
13008 MARSEILLE
04.91.71.69.01.

ANNEXE

SOMMAIRE

- REGLES ET METHODES COMPTABLES

Principes et conventions générales	X
Permanence ou changement de méthodes	X
Informations générales complémentaires	X
Informations complémentaires (CICE)	X
L'utilisation du CICE dans l'entreprise	X

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN

Etat des immobilisations	X
Etat des amortissements	X
Etat des provisions	X
Etat des échéances des créances et des dettes	X
Composition du capital social	X
Fonds commercial	X
Evaluation des immobilisations corporelles	X
Evaluation des amortissements	X
Titres immobilisés	X
Créances immobilisées	X
Variation détaillée des stocks et en-cours	X
Dépréciation des stocks et en cours	X
Evaluation des créances et des dettes	X
Dépréciation des créances	X
Produits à recevoir	X
Charges à payer	X
Charges et produits constatés d'avance	X
Eléments relevant de plusieurs postes du bilan	X

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS

Montant des engagements financiers	X
Identité des sociétés mères consolidant les comptes	X

NA = Non Applicable NS = Non significative

ANNEXE

Exercice du 01/01/2016 au 31/12/2016

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-I/1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général 2016.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2016-07 relatif à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité demeure la méthode des coûts historiques.

En référence au principe des Règlements CRC 2002.10 et CRC 2004.6, notre société s'est également assurée à la clôture de l'exercice qu'il n'existait pas d'indice de perte de valeur de l'actif justifiant une dépréciation.

Au 31/12/2016, aucun indice de perte de valeur de l'actif n'a été décelé.

Il n'y a pas eu de changement de méthode d'évaluation au cours de l'exercice.

Informations générales complémentaires

Intégration fiscale

Une convention d'intégration fiscale a été conclue le 29 avril 2008 entre la société CENTRE MOTEUR ENERGIE et la Société Civile FINANCIERE MAJANCAL, la société "tête de groupe".

A compter du 01 janvier 2008, la société CENTRE MOTEUR ENERGIE fait partie du groupe constitué par la Société Civile FINANCIERE MAJANCAL en application des articles 223 A et suivant du Code Général des Impôts.

La Société Civile FINANCIERE MAJANCAL se constitue ainsi seule redevable de l'impôt société à compter du 01 janvier 2008.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2016 au 31/12/2016

Informations relatives au CICE

Il a été comptabilisé en déduction des frais de personnel un produit à recevoir relatif à l'application du CICE (crédit d'impôt compétitivité emploi) pour un montant de 40 130 €. La société n'a demandé aucun préfinancement au titre de ce mécanisme.

L'utilisation du CICE dans l'entreprise

Le CICE a pour objet le financement de l'amélioration de la compétitivité des entreprises. Au titre de l'année civile écoulée, nous avons dégagé un crédit d'impôt de 40 130 €, que nous avons affecté principalement à des efforts en matière de :

Description des efforts	Montant
- investissement :	
- recherche :	
- d'innovation :	
- formation :	
- recrutement :	
- prospection de nouveaux marchés :	
- transition écologique et énergétique :	
- reconstitution des fonds de roulement :	40 130
Total	40 130

Il n'a donc permis ni de financer une hausse de la part des bénéfices distribués, ni d'augmenter les rémunérations des dirigeants.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

ANNEXE

Exercice du 01/01/2016 au 31/12/2016

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Autres postes d'immobilisations incorporelles	42 724		
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	65 431		
Installations générales agencements aménagements divers	200 109		
Matériel de transport	36 632		
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	61 330		
TOTAL	363 502		
Autres participations	3 000		
Prêts, autres immobilisations financières	9 765		
TOTAL	12 765		
TOTAL GENERAL	418 991		

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Autres immobilisations incorporelles			42 724	42 724
Installations techniques, Matériel et outillage industriel			65 431	65 431
Installations générales agencements aménagements divers			200 109	200 109
Matériel de transport			36 632	36 632
Matériel de bureau et informatique, Mobilier			61 330	61 330
TOTAL			363 502	363 502
Autres participations			3 000	3 000
Prêts, autres immobilisations financières			9 765	9 765
TOTAL			12 765	12 765
TOTAL GENERAL			418 991	418 991

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	65 431			65 431
Installations générales agencements aménagements divers	92 287	14 562	0	106 849
Matériel de transport	36 632			36 632
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	59 607	265	0	59 872
TOTAL	253 957	14 827	0	268 784
TOTAL GENERAL	253 957	14 827	0	268 784

ANNEXE

Exercice du 01/01/2016 au 31/12/2016

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Instal.générales agenc.aménag.divers	14 562				
Matériel de bureau informatique mobilier	265				
TOTAL	14 827				
TOTAL GENERAL	14 827				

Etat des provisions

Provisions pour dépréciation	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Sur comptes clients	24 782		7 480		17 302
TOTAL	24 782		7 480		17 302
TOTAL GENERAL	24 782		7 480		17 302
Dont dotations et reprises d'exploitation			7 480		

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Autres immobilisations financières	9 765	9 765	
Clients douteux ou litigieux	20 378	20 378	
Autres créances clients	1 419 385	1 419 385	
Personnel et comptes rattachés	1 857	1 857	
Taxe sur la valeur ajoutée	24 476	24 476	
Groupe et associés	203 816	203 816	
Débiteurs divers	3 894	3 894	
Charges constatées d'avance	32	32	
TOTAL	1 683 604	1 683 604	

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes ets crédit à 1 an maximum à l'origine	33 595	33 595		
Emprunts et dettes ets crédit à plus de 1 an à l'origine	168 788	57 080	111 708	
Fournisseurs et comptes rattachés	814 922	814 922		
Personnel et comptes rattachés	92 920	92 920		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	53 983	53 983		
Taxe sur la valeur ajoutée	227 773	227 773		
Autres impôts taxes et assimilés	14 001	14 001		
Groupe et associés	567 617	567 617		
TOTAL	1 973 600	1 861 892	111 708	
Emprunts remboursés en cours d'exercice	55 931			

ANNEXE

Exercice du 01/01/2016 au 31/12/2016

Composition du capital social

(PCG Art. 831-3 et 832-13)

Différentes catégories de titres	Valeurs nominales en euros	Nombre de titres			
		Au début	Créés	Remboursés	En fin
Actions	150.0000	1 000			1 000

Fonds commercial

(Code du Commerce Art. R 123-186; PCG Art. 831-2/10)

Nature	Montant des éléments				Montant de la dépréciation
	Achetés	Réévalués	Reçus en apport	Global	
Fonds commercial	1 524			1 524	
Fonds commercial ATEN	1 200			1 200	
Fonds commercial ST GERMAIN	40 000			40 000	
Total	42 724			42 724	

Evaluation des immobilisations corporelles

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

Evaluation des amortissements

Les méthodes et les durées d'amortissement retenues ont été les suivantes :

Catégorie	Mode	Durée
Agencements divers	Linéaire	5 à 20 ans
Installations techniques	Linéaire	3 à 5 ans
Matériel de transport	Linéaire	3 à 5 ans
Mobilier de bureau	Linéaire	3 à 10 ans

Titres immobilisés

(PCG Art. 831-2/20 et 832-7)

Les titres de participation, ainsi que les autres titres immobilisés, ont été évalués au prix pour lequel ils ont été acquis, à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

Les titres immobilisés ont le cas échéant été dépréciés par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la clôture de l'exercice.

Créances immobilisées

(PCG Art. 831-2 7°)

Les prêts, dépôts et autres créances ont été évalués à leur valeur nominale.

Les créances immobilisées ont le cas échéant été dépréciées par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la clôture de l'exercice.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2016 au 31/12/2016

Variation détaillée des stocks et des en-cours

	A la fin de l'exercice	Au début de l'exercice	Variation des stocks	
			Augmentation	Diminution
Marchandises				
- Marchandises revendues en l'état	579 593	592 259		12 667
Approvisionnements				
Total I	579 593	592 259		12 667
Production				
Production en cours				
- Travaux	23 570	71 594		48 024
Total III	23 570	71 594		48 024
Production stockée (ou déstockage de production) (II + III)				48 024

Les stocks sont évalués suivant la méthode "premier entré, premier sorti".

Dépréciation des stocks

(PCG 831-2/3.2 et 831-2/6)

Les stocks et en cours ont, le cas échéant, été dépréciés par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la date de clôture de l'exercice.

Evaluation des créances et des dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Dépréciation des créances

(PCG Art.831-2/3)

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Produits à recevoir

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Créances clients et comptes rattachés	114 146
Total	114 146

ANNEXE

Exercice du 01/01/2016 au 31/12/2016

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	685
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	60 374
Dettes fiscales et sociales	82 881
Total	143 940

Charges et produits constatés d'avance

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	32
Total	32

Éléments relevant de plusieurs postes au bilan

(Code du Commerce Art. R 123-181)

Postes du bilan	Montant concernant les entreprises		Montant des dettes ou créances représentées par un effet de commerce
	liées	avec lesquelles la société a un lien de participation	
Créances clients et comptes rattachés	636 719		
Autres créances	203 816		
Emprunts et dettes financières diverses	567 097		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	466 764		

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -

Engagements financiers

(PCG Art. 531-2/9)

Engagements donnés

Autres engagements donnés :		12 300
Engagement de crédit bail mobilier	12 300	
Total (1)		12 300

Engagements reçus

Néant

ANNEXE

Exercice du 01/01/2016 au 31/12/2016

Identité des sociétés mères consolidant les comptes

(PCG Art. 831-3)

Dénomination sociale	Forme	Capital	Siège social
2AST	SAS	1 530 000	60, chemin de Borie 13821 LA PENNE SUR HUVEAUNE



CENTRE MOTEUR ENERGIE (CME) S.A.S

Siège Social :

Z.A La Lissandre, Rue des Frères Lumières

63430 PONT DU CHATEAU

342 024 353 RCS CLERMONT FERRAND

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 Décembre 2016

CENTRE MOTEUR ENERGIE (CME) S.A.S

Siège Social :
Z.A La Lissandre, Rue des Frères Lumières

63430 PONT DU CHATEAU

342 024 353 RCS CLERMONT FERRAND

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

Exercice clos le 31 Décembre 2016

Isabelle MENESTRIER
Commissaire aux comptes

32, Cours Pierre Puget
13006 Marseille

A l'Associé unique,

En exécution de la mission qui m'a été confiée par votre Assemblée Générale en date du 28 Juin 2013, je vous présente mon rapport relatif à l'exercice clos le 31 Décembre 2016 sur :

* le contrôle des comptes annuels de la société CENTRE MOTEUR ENERGIE (CME) tels qu'ils sont joints au présent rapport,

* la justification de mes appréciations,

* les vérifications spécifiques et les informations prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre Président. Il m'appartient, sur la base de mon audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I.- OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS

J'ai effectué mon audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. J'estime que les éléments que j'ai collectés sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion.

Je certifie que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

../...

3

II - JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de mes appréciations, je vous informe que les appréciations auxquelles j'ai procédé ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, ainsi que sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de ma démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de mon opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III - VERIFICATIONS ET INFORMATIONS SPECIFIQUES

J'ai également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Je n'ai pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les documents adressés aux Associés sur la situation financière et les comptes annuels.

Marseille, le 12 Juin 2017

Isabelle MENESTRIER
Expert Comptable Commissaire aux Comptes
32 Cours Pierre Puget
13006 MARSEILLE
Tel : 04.91.91.24.81 - Fax : 04.91.33.20.73
Mail : ismenestrier@nicomconseils.fr - Siren : 481 857 894

Isabelle MENESTRIER
Commissaire aux Comptes

Désignation de l'entreprise : CENTRE MOTEUR ENERGIE Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* 12
 Adresse de l'entreprise RUE DES FRERES LUMIERE 63430 PONT DU CHATEAU Durée de l'exercice précédent* 12
 Numéro SIRET* 34202435300027 Néant *

				Exercice N clos le,	N-1		
				13 11 2016	13 11 2015		
		Brut	Amortissements, provisions	Net	Net		
		1	2	3	4		
	Capital souscrit non appelé (I)	AA					
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB	AC				
	Frais de développement *	CX	CQ				
	Concessions, brevets et droits similaires	AF	AG				
	Fonds commercial (1)	AH	AI	42 724	42 724		
	Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	AM				
	Terrains	AN	AO				
	Constructions	AP	AQ				
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	AS	65 431	65 431		
	Autres immobilisations corporelles	AT	AU	298 071	203 353	94 718	109 545
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Immobilisations en cours	AV	AW				
	Avances et acomptes	AX	AY				
	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS	CT				
	Autres participations	CU	CV	3 000		3 000	
	Créances rattachées à des participations	BB	BC				
ACTIF CIRCULANT	Autres titres immobilisés	BD	BE				
	Prêts	BF	BG				
	Autres immobilisations financières*	BH	BI	9 765		9 765	
	TOTAL (II)	BJ	BK	418 991	268 784	150 207	165 034
	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL	BM			
En cours de production de biens		BN	BO	23 570		23 570	71 594
En cours de production de services		BP	BQ				
Produits intermédiaires et finis		BR	BS				
Marchandises		BT	BU	579 593		579 593	592 259
DIVERS	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	BW				
	Clients et comptes rattachés (3)*	BX	BY	1 439 763	17 302	1 422 462	1 168 449
	Autres créances (3)	BZ	CA	234 044		234 044	235 712
	Capital souscrit et appelé, non versé	CB	CC				
	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD	CE				
Comptes de régularisation	Disponibilités	CF	CG	2 059		2 059	99 210
	Charges constatées d'avance (3)*	CH	CI	32		32	
	TOTAL (III)	CJ	CK	2 279 061	17 302	2 261 759	2 167 224
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW					
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM					
Comptes de régularisation	Ecarts de conversion actif* (VI)	CN					
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO	IA	2 698 052	286 086	2 411 967	2 332 259
Renvois : (1) Dont droit au bail			CP	9 765	(3) Part à plus d'un an :	CR	
Clause de réserve de propriété : *			Stocks :		Créances :		

Désignation de l'entreprise : CENTRE MOTEUR ENERGIE

Néant *

		Exercice N		Exercice N-1	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé :150.....000.....)	DA	150 000	150 000	
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB			
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence <input type="checkbox"/> EK)	DC			
	Réserve légale (3)	DD	15 000	15 000	
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE			
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours <input type="checkbox"/> B1)	DF			
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* <input type="checkbox"/> EJ)	DG	5 945	5 945	
	Report à nouveau	DH	327 044	294 800	
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	(59 622)	32 244	
	Subventions d'investissement	DJ			
	Provisions réglementées *	DK			
	TOTAL (I)	DL	438 367	497 989	
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM			
	Avances conditionnées	DN			
	TOTAL (II)	DO			
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP			
	Provisions pour charges	DQ			
	TOTAL (III)	DR			
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS			
	Autres emprunts obligataires	DT			
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	202 383	225 536	
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs <input type="checkbox"/> EI)	DV	567 617	502 967	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW			
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	814 922	799 145	
	Dettes fiscales et sociales	DY	388 678	304 711	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ			
Autres dettes	EA		1 912		
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB			
TOTAL (IV)	EC	1 973 600	1 834 270		
Ecarts de conversion passif *	(V)	ED			
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	2 411 967	2 332 259		
RENVIS	(1) Ecart de réévaluation incorporé au capital	1B			
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Ecart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	1C			
		1D			
		1E			
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF			
(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	1 861 892	1 665 482		
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH	32 911			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise :		CENTRE MOTEUR ENERGIE				Néant <input type="checkbox"/> *			
		Exercice N				Exercice (N-1)			
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total			
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA	1 044 566	FB		FC	1 044 566	1 175 018	
	Production vendue	{ biens* services*	FD		FE		FF		
			FG	1 402 306	FH	443 248	FI	1 845 554	1 709 770
	Chiffres d'affaires nets*	FJ	2 446 871	FK	443 248	FL	2 890 120	2 884 788	
	Production stockée*					FM	(48 024)	43 735	
	Production immobilisée*					FN			
	Subventions d'exploitation					FO			
	Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges* (9)					FP	11 712	2 643	
	Autres produits (1) (11)					FQ	18 030	10 250	
	Total des produits d'exploitation (2) (I)						FR	2 871 837	2 941 417
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS	1 007 069	1 141 482	
	Variation de stock (marchandises)*					FT	12 667	(27 712)	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*					FU			
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV			
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *					FW	860 009	729 880	
	Impôts, taxes et versements assimilés*					FX	46 571	47 485	
	Salaires et traitements*					FY	716 707	740 891	
	Charges sociales (10)					FZ	243 216	242 987	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations	{ - dotations aux amortissements* - dotations aux provisions				GA	14 827	14 980
							GB		
		Sur actif circulant : dotations aux provisions*					GC		95
	Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD			
	Autres charges (12)					GE	12 848	3 568	
Total des charges d'exploitation (4) (II)						GF	2 913 912	2 893 656	
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG	(42 074)	47 761	
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée*					GH			
	Perte supportée ou bénéfice transféré*					GI			
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ	1 248		
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK			
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL			
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM			
	Différences positives de change					GN			
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO			
Total des produits financiers (V)						GP	1 248		
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*					GQ			
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	19 202	15 517	
	Différences négatives de change					GS			
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT			
Total des charges financières (VI)						GU	19 202	15 517	
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	(17 954)	(15 517)	
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	(60 028)	32 244	

Désignation de l'entreprise : CENTRE MOTEUR ENERGIENéant *

		Exercice N		Exercice N-1	
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA	406		
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB			
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC			
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD	406		
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE			
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF			
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	HG			
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH			
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI	406		
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ			
Impôts sur les bénéfices * (X)		HK			
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	2 873 491	2 941 417	
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	2 933 113	2 909 173	
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)		HN	(59 622)	32 244	
RENVIS	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO			
	(2) Dont {	produits de locations immobilières	HY		
		produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IG		
	(3) Dont {	- Crédit bail mobilier *	HP		
		- Crédit bail immobilier	HQ		
	(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IH			
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées	IJ			
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées	IK			
	(6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)	HX			
	(6ter) Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)		RC		
		Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	RD		
	(9) Dont transferts de charges	A1	4 232	2 643	
	(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)	A2			
(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3				
(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4				
(13) Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives A6 obligatoires A9					
(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe)			Exercice N		
REMBOURSEMENT TROP PERCU PREMALLIANCE			Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels	
				406	
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :			Exercice N		
			Charges antérieures	Produits antérieurs	

Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

CENTRE MOTEUR ENERGIE
RUE DES FRÈRES LUMIERE
ZA LA LISSANDRE
63430 PONT DU CHATEAU

ANNEXE DU 01/01/2016 AU 31/12/2016

EXPERTISE COMPTABLE DU PRADO

292 AVENUE DU PRADO

LE PRADO VERDE

13008 MARSEILLE

04.91.71.69.01.

ANNEXE

SOMMAIRE

- REGLES ET METHODES COMPTABLES

Principes et conventions générales	X
Permanence ou changement de méthodes	X
Informations générales complémentaires	X
Informations complémentaires (CICE)	X
L'utilisation du CICE dans l'entreprise	X

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN

Etat des immobilisations	X
Etat des amortissements	X
Etat des provisions	X
Etat des échéances des créances et des dettes	X
Composition du capital social	X
Fonds commercial	X
Evaluation des immobilisations corporelles	X
Evaluation des amortissements	X
Titres immobilisés	X
Créances immobilisées	X
Variation détaillée des stocks et en-cours	X
Dépréciation des stocks et en cours	X
Evaluation des créances et des dettes	X
Dépréciation des créances	X
Produits à recevoir	X
Charges à payer	X
Charges et produits constatés d'avance	X
Eléments relevant de plusieurs postes du bilan	X

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS

Montant des engagements financiers	X
Identité des sociétés mères consolidant les comptes	X

NA = Non Applicable NS = Non significative

ANNEXE

Exercice du 01/01/2016 au 31/12/2016

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général 2016.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2016-07 relatif à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité demeure la méthode des coûts historiques.

En référence au principe des Règlements CRC 2002.10 et CRC 2004.6, notre société s'est également assurée à la clôture de l'exercice qu'il n'existait pas d'indice de perte de valeur de l'actif justifiant une dépréciation.

Au 31/12/2016, aucun indice de perte de valeur de l'actif n'a été décelé.

Il n'y a pas eu de changement de méthode d'évaluation au cours de l'exercice.

Informations générales complémentaires

Intégration fiscale

Une convention d'intégration fiscale a été conclue le 29 avril 2008 entre la société CENTRE MOTEUR ENERGIE et la Société Civile FINANCIERE MAJANCAL, la société "tête de groupe".

A compter du 01 janvier 2008, la société CENTRE MOTEUR ENERGIE fait partie du groupe constitué par la Société Civile FINANCIERE MAJANCAL en application des articles 223 A et suivant du Code Général des Impôts.

La Société Civile FINANCIERE MAJANCAL se constitue ainsi seule redevable de l'impôt société à compter du 01 janvier 2008.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2016 au 31/12/2016

Informations relatives au CICE

Il a été comptabilisé en déduction des frais de personnel un produit à recevoir relatif à l'application du CICE (crédit d'impôt compétitivité emploi) pour un montant de 40 130 €. La société n'a demandé aucun préfinancement au titre de ce mécanisme.

L'utilisation du CICE dans l'entreprise

Le CICE a pour objet le financement de l'amélioration de la compétitivité des entreprises. Au titre de l'année civile écoulée, nous avons dégagé un crédit d'impôt de 40 130 €, que nous avons affecté principalement à des efforts en matière de :

Description des efforts	Montant
- investissement :	
- recherche :	
- d'innovation :	
- formation :	
- recrutement :	
- prospection de nouveaux marchés :	
- transition écologique et énergétique :	
- reconstitution des fonds de roulement :	40 130
Total	40 130

Il n'a donc permis ni de financer une hausse de la part des bénéfices distribués, ni d'augmenter les rémunérations des dirigeants.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

ANNEXE

Exercice du 01/01/2016 au 31/12/2016

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Autres postes d'immobilisations incorporelles	42 724		
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	65 431		
Installations générales agencements aménagements divers	200 109		
Matériel de transport	36 632		
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	61 330		
TOTAL	363 502		
Autres participations	3 000		
Prêts, autres immobilisations financières	9 765		
TOTAL	12 765		
TOTAL GENERAL	418 991		

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Autres immobilisations incorporelles			42 724	42 724
Installations techniques, Matériel et outillage industriel			65 431	65 431
Installations générales agencements aménagements divers			200 109	200 109
Matériel de transport			36 632	36 632
Matériel de bureau et informatique, Mobilier			61 330	61 330
TOTAL			363 502	363 502
Autres participations			3 000	3 000
Prêts, autres immobilisations financières			9 765	9 765
TOTAL			12 765	12 765
TOTAL GENERAL			418 991	418 991

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	65 431			65 431
Installations générales agencements aménagements divers	92 287	14 562	0	106 849
Matériel de transport	36 632			36 632
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	59 607	265	0	59 872
TOTAL	253 957	14 827	0	268 784
TOTAL GENERAL	253 957	14 827	0	268 784

ANNEXE

Exercice du 01/01/2016 au 31/12/2016

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Instal.générales agenc.aménag.divers	14 562				
Matériel de bureau informatique mobilier	265				
TOTAL	14 827				
TOTAL GENERAL	14 827				

Etat des provisions

Provisions pour dépréciation	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Sur comptes clients	24 782		7 480		17 302
TOTAL	24 782		7 480		17 302
TOTAL GENERAL	24 782		7 480		17 302
Dont dotations et reprises d'exploitation			7 480		

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Autres immobilisations financières	9 765	9 765	
Clients douteux ou litigieux	20 378	20 378	
Autres créances clients	1 419 385	1 419 385	
Personnel et comptes rattachés	1 857	1 857	
Taxe sur la valeur ajoutée	24 476	24 476	
Groupe et associés	203 816	203 816	
Débiteurs divers	3 894	3 894	
Charges constatées d'avance	32	32	
TOTAL	1 683 604	1 683 604	

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes ets crédit à 1 an maximum à l'origine	33 595	33 595		
Emprunts et dettes ets crédit à plus de 1 an à l'origine	168 788	57 080	111 708	
Fournisseurs et comptes rattachés	814 922	814 922		
Personnel et comptes rattachés	92 920	92 920		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	53 983	53 983		
Taxe sur la valeur ajoutée	227 773	227 773		
Autres impôts taxes et assimilés	14 001	14 001		
Groupe et associés	567 617	567 617		
TOTAL	1 973 600	1 861 892	111 708	
Emprunts remboursés en cours d'exercice	55 931			

ANNEXE

Exercice du 01/01/2016 au 31/12/2016

Composition du capital social

(PCG Art. 831-3 et 832-13)

Différentes catégories de titres	Valeurs nominales en euros	Nombre de titres			
		Au début	Créés	Remboursés	En fin
Actions	150.0000	1 000			1 000

Fonds commercial

(Code du Commerce Art. R 123-186; PCG Art. 831-2/10)

Nature	Montant des éléments			Montant de la dépréciation	
	Achetés	Réévalués	Reçus en apport		Global
Fonds commercial	1 524			1 524	
Fonds commercial ATEN	1 200			1 200	
Fonds commercial ST GERMAIN	40 000			40 000	
Total	42 724			42 724	

Evaluation des immobilisations corporelles

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

Evaluation des amortissements

Les méthodes et les durées d'amortissement retenues ont été les suivantes :

Catégorie	Mode	Durée
Agencements divers	Linéaire	5 à 20 ans
Installations techniques	Linéaire	3 à 5 ans
Matériel de transport	Linéaire	3 à 5 ans
Mobilier de bureau	Linéaire	3 à 10 ans

Titres immobilisés

(PCG Art. 831-2/20 et 832-7)

Les titres de participation, ainsi que les autres titres immobilisés, ont été évalués au prix pour lequel ils ont été acquis, à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

Les titres immobilisés ont le cas échéant été dépréciés par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la clôture de l'exercice.

Créances immobilisées

(PCG Art. 831-2 7°)

Les prêts, dépôts et autres créances ont été évalués à leur valeur nominale.

Les créances immobilisées ont le cas échéant été dépréciées par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la clôture de l'exercice.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2016 au 31/12/2016

Variation détaillée des stocks et des en-cours

	A la fin de l'exercice	Au début de l'exercice	Variation des stocks	
			Augmentation	Diminution
Marchandises				
- Marchandises revendues en l'état	579 593	592 259		12 667
Approvisionnements				
Total I	579 593	592 259		12 667
Production				
Production en cours				
- Travaux	23 570	71 594		48 024
Total III	23 570	71 594		48 024
Production stockée (ou déstockage de production) (II + III)				48 024

Les stocks sont évalués suivant la méthode "premier entré, premier sorti".

Dépréciation des stocks

(PCG 831-2/3.2 et 831-2/6)

Les stocks et en cours ont, le cas échéant, été dépréciés par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la date de clôture de l'exercice.

Evaluation des créances et des dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Dépréciation des créances

(PCG Art.831-2/3)

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Produits à recevoir

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Créances clients et comptes rattachés	114 146
Total	114 146

ANNEXE

Exercice du 01/01/2016 au 31/12/2016

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	685
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	60 374
Dettes fiscales et sociales	82 881
Total	143 940

Charges et produits constatés d'avance

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	32
Total	32

Eléments relevant de plusieurs postes au bilan

(Code du Commerce Art. R 123-181)

Postes du bilan	Montant concernant les entreprises		Montant des dettes ou créances représentées par un effet de commerce
	liées	avec lesquelles la société a un lien de participation	
Créances clients et comptes rattachés	636 719		
Autres créances	203 816		
Emprunts et dettes financières diverses	567 097		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	466 764		

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -

Engagements financiers

(PCG Art. 531-2/9)

Engagements donnés

Autres engagements donnés :		12 300
Engagement de crédit bail mobilier	12 300	
Total (1)		12 300

Engagements reçus

Néant

ANNEXE

Exercice du 01/01/2016 au 31/12/2016

Identité des sociétés mères consolidant les comptes

(PCG Art. 831-3)

Dénomination sociale	Forme	Capital	Siège social
2AST	SAS	1 530 000	60, chemin de Borie 13821 LA PENNE SUR HUVEAUNE

CENTRE MOTEUR ENERGIE

Société par Actions Simplifiée

Capital social : 150 000 euros

Siège social : Rue des Frères Lumière - ZA La Lissandre

63 430 Pont-du-château

342 024 353 RCS Clermont-Ferrand

PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIEE

UNIQUE DU 30 JUIN 2017

L'an deux mille dix-sept et le trente juin, au siège social de la société 2 AST,

La société 2 AST, Sarl, au capital social de 1 530 000 euros, dont le siège social est sis, 60 Chemin Borie - 13821 La Penne-sur-Huveaune, immatriculée 414 793 976 RCS Marseille, représentée par son cogérant en exercice, Monsieur Armand ALEXANIAN.

Associé unique de la Société CENTRE MOTEUR ENERGIE,

I - A PREALABLEMENT EXPOSE CE QUI SUIT :

Les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) de l'exercice clos le 31 décembre 2016 et le rapport de gestion sur les opérations de l'exercice écoulé ont été établis par Monsieur Armand ALEXANIAN, Président.

II - A PRIS LES DECISIONS SUIVANTES RELATIVES A :

- *l'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2016,*
- *l'affectation des résultats de cet exercice,*
- *la mention des conventions visées à l'article L 227-10 du Code de commerce,*
- *distribution de réserves,*
- *Pouvoirs.*

PREMIERE DECISION

L'associé unique, connaissance prise du rapport de gestion relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2016 et du rapport du Commissaire aux comptes, approuve les comptes annuels de cet exercice, tels qu'ils lui ont été présentés, lesdits comptes se soldant par une perte de (59 622 euros).



Il approuve également les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans le rapport de gestion.

L'associé unique prend acte que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal.

En conséquence, l'associé unique donne au Président et au Directeur Général quitus entier et sans réserve de l'exécution de leurs mandats pour l'exercice écoulé.

DEUXIEME DECISION

L'associé unique décide d'affecter la perte de l'exercice s'élevant à (59 622 euros) au compte report à nouveau.

Conformément à l'article 243 bis du Code général des impôts, il est précisé que les sommes distribuées à titre de dividendes, au cours des trois précédents exercices, ont été les suivantes :

Exercice	<u>Revenus éligibles à l'abattement</u>		<u>Revenus non éligibles à l'abattement</u>
	Dividendes	Autres revenus distribués	
Année 2015	0 €	0 €	0 €
Année 2014	0 €	0 €	30 000 €
Année 2013	0 €	0.€.	30 000 €

TROISIEME DECISION

L'associé unique déclare qu'aucune convention visée à l'article L 227-10 du Code de commerce n'est intervenue au titre de l'exercice écoulé.

QUATRIEME DECISION

L'associé unique, décide la distribution de la somme de 273 367.€. à prélever sur le compte « report à nouveau».

Le dividende en numéraire sera mis en paiement au siège social à compter de ce jour.

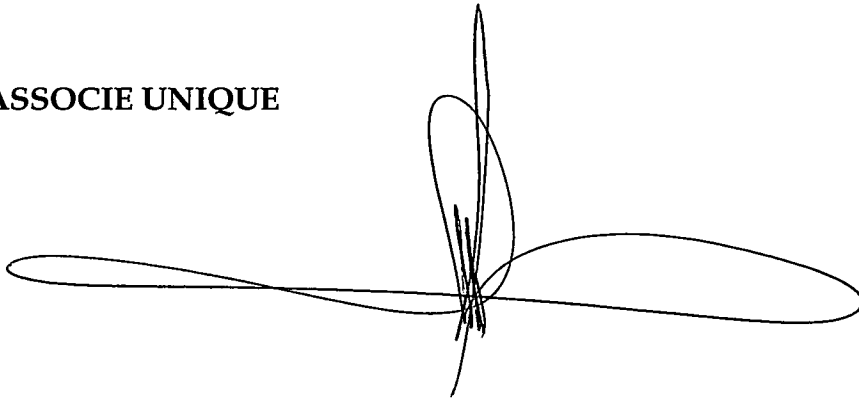


CINQUIEME DECISION

L'associé unique donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'un extrait ou d'une copie des présentes à l'effet d'accomplir toutes formalités de publicité qu'il appartiendra.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal signé par l'associé unique et répertorié sur le registre des décisions de l'associé unique.

L'ASSOCIE UNIQUE

A large, stylized handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping loops and a long horizontal stroke extending to the left.A small, simple handwritten mark or signature in black ink, consisting of a few overlapping loops.